

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 24 mars 2011

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 24 mars 2011 à 18 heures
Centre d'animation Lorin de la Croix -
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

- **Procès Verbal de la Précédente Réunion**
- **Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- **Comptes administratifs 2010 / Affectation des Résultats**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM - Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
- **Comptes de Gestion 2010**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM - Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
- **Tourisme -**
 - o **Subventions aux offices de Tourisme**
- **Commerces de Proximité - Epeigné les Bois**
 - o **Autorisation à la Présidente de déposer un permis de construire**
- **Personnel communautaire**
 - o **Modification du tableau des effectifs - création de postes**
- **Marchés Publics - Complexe sportif des Longérons -**
 - o **Avenant de changement de nom - Autorisation de signature**
- **Affaires Economiques :**
 - o **Construction d'un bâtiment industriel - Commune de Bléré**
 - o **BVC Développement - Octroi de subventions**
- **Création d'un siège social à la Communauté de communes - Prémption**
- **Commissions :**
 - o **Affaires Economiques - 3 février 2011**
 - o **COPIL - PLH du 14 février 2011**
 - o **Affaires Economiques - 1^{er} mars 2011**
 - o **Finances et personnel - 7 mars 2011**
 - o **Transports Scolaires - 8 mars 2011**
 - o **Communication - Information - 10 mars 2011**
 - o **Habitat - Cadre de Vie - Gens du Voyage - 10 mars 2011**
 - o **Culture & Tourisme - 10 mars 2011**
 - o **Carnaval - 10 mars 2011**
 - o **Comité BVC Développement- 15 mars 2011**
- **Questions diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 24 mars 2011

L'An deux mil onze, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animation Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE –

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par M. Raymond COLSON, Suppléant

Bléré : Mme Françoise BAROU – MM. Jean-Serge RAFEL - Georges FORTIER - Robert GAUTHIER

Absents excusés : M. Jean-François DEJUST, représenté par son suppléant, Jean-Claude MORELLI

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF – M. Daniel CHAMPION

Chisseaux : M. Franck AUGIAS

Absent excusé : M. Pierre BAUER

Cigogné : M. Renaud MOULIN - M. Michel DUVAL

Civray de Touraine : M. Francis GELY (Départ 19h50) – M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : Mme Françoise PICARD –

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Epeigné les Bois : M. Michel MERGOT

Absent excusé : M. Jean-Michel PRIEUR, représenté par Mme Christèle MARCHAU, suppléante

Francueil : M. Jean-Louis CHERY – M. Jean François LEPAGE

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Denis CHANTREL – M. Claude BUNET (Arrivée 18h35)

Luzillé : M. Jacky GAUVIN – Mme Regina MERY

Saint Martin le Beau : MM. Didier AVENET – Philippe VERNET - Alain SCHNEL -

Sublaines : M. Christian FOUASSIER - M. Laurent HARTMANN

Elu sans voix délibérative : M. Régis BOURACHOT.

Etaient également présents : Eddy JORANDON, Aurélia GERMANOTTI.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PESTIE

1. PV Réunion du 24 février 2011 -

La Présidente indique qu'il y a une coquille dans le document distribué, il faut lire, en première ligne « 24 février 2011 » et non « 27 janvier 2011 ».

Sans autre remarque, le Procès Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

La Présidente fait état des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de pouvoir :

- **2011-002** retenant la société Qualiconsult pour la vérification périodique du poste de relevage de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage situé à St Martin le Beau, LD La Plaine – Montant annuel : 20 € HT
- **2011-003** contractant avec l'Association Pharmaciens sans Frontières 37 pour la collecte et le retraitement des radiographies déposées en déchetterie de Bléré – Contrat Annuel renouvelable par reconduction expresse – Gratuit
- **2011-004** retenant la société AGAPES pour la réalisation d'une étude sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération, et ce en vertu de l'article L 128-4 du Code de l'Urbanisme – Etude obligatoire dès lors que le projet est soumis à étude d'impact ce qui est le cas pour la ZA de Sublaines – coût de la prestation : 5950 € HT
- **2011-005** retenant la société ETI Agence Ouest – Coulais Consultant pour la réalisation d'études de sol G12 sur la commune de Civray de Touraine dans la cadre de l'extension des zones de Bléré – Coût de la prestation : 2 145 € HT

3. Comptes Administratifs 2010 / Affectations des Résultats

L'ensemble des éléments relatifs aux comptes administratifs sont disponibles au siège de la communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

Des tableaux récapitulatifs vous sont fournis pour l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes.

Arrivée de M. BUNET à 18h35.

○ **Budget principal 2010 de la Communauté de Communes -**

La Présidente présente le compte administratif 2010.

La Présidente présente le compte administratif 2010.

Le résultat de fonctionnement 2010 fait apparaître un excédent annuel de 818 861.44 € auquel il convient d'ajouter 495 126.15 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 1 313 987.59 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 229 680.41 €. L'excédent d'investissement de 2010 est de 887 115.98 € soit un excédent global d'investissement de 1 116 769.39 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2010 totalisent 1 815 133.44 € en dépenses pour 666 627 € en recettes soit un besoin de financement à hauteur de 1 148 506.44 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement de 31 710.05 €.

Néanmoins, pour faire face aux différents investissements prévus en 2011, la Présidente propose, en accord avec la Commission des Finances réunie le 7 mars dernier, d'affecter la somme de 800 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 513 987.59 € et l'affectation de 800 000 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 1 116 796.39 €

Monsieur FORTIER demande quel est le coût de gestion de la piscine en 2010, année où elle a été fermée. La présidente répond que nous avons payé le prestataire qui nous met à disposition les maîtres nageurs, mais pas l'entreprise qui gère l'eau.

Monsieur FORTIER, par ailleurs, indique aux élus communautaires que la réforme de la TP en 2009 a permis à la CCBVC d'éviter de subir la perte de base liée aux fermetures d'entreprises sur le secteur.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2010 du Budget principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

• **Affectation du Résultat 2010 - Budget principal de la Communauté de Communes -**

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 313 987.59 €,

Constatant que l'investissement présente un excédent cumulé de 1 116 796.39 €,

Constatant que les Restes à Réaliser de l'année 2010 sont de 1 815 133.44 € en dépenses contre 666 627 € en recettes,

Constatant qu'il existe un besoin d'investissement de 31 710.05 €,

Considérant les projets d'investissement de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher pour l'année 2011,

Sur proposition de la Présidente,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 7 mars 2011,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 800 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du budget principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 513 987.59 €**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 1 116 769.39 €**

• **Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et assimilés » –**

Monsieur le Vice Président délégué, Jean Francis BISTER, donne lecture du Compte Administratif 2010 du Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés ».

Le résultat de fonctionnement 2010 fait apparaître un excédent annuel de 99 931.68 € auquel il convient d'ajouter 299 989.19 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 399 920.87 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 34 128.19 €. L'excédent d'investissement de 2010 est de 54 049.92 € soit un excédent global d'investissement de 88 178.11 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2010 totalisent 3 690 € en dépenses pour 0 € en recettes soit un besoin de financement à hauteur de 3 690 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus donnés, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement. Néanmoins, la commission REOM et la commission des finances proposent d'affecter à l'investissement 200 000 € afin de pallier aux dépenses futures, et notamment l'agrandissement de la déchetterie d'Athée sur Cher.

La reprise de résultat à la section d'exploitation (fonctionnement) sera donc de 199 920.87 € et l'affectation à l'investissement de 200 000 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 88 178.11 €.

La commission « Aménagement de l'Espace – Environnement – REOM » et la commission des Finances se sont réunies pour examiner le compte administratif.

Monsieur SCHNEL indique que les coûts de transfert des Ordures Ménagères que le SMITOM facture aux Communautés adhérentes baisse de 17 % en 2011.

Par ailleurs, Monsieur SCHNEL indique que la commune a reçu un mail de l'animatrice environnement dans lequel elle a précisé que le coût unitaire des sacs jaunes explosait ! Le prix du sac est de l'ordre de 0.093 €HT (et non de 0.93 € HT comme indiqué par erreur). Monsieur BISTER précise que nous allons étudier des possibilités de groupement de commande en vue d'en diminuer le coût.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2010 du Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et assimilés » - Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

• **Affectation du Résultat 2010 - Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés » –**

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe REOM Déchets Ménagers et Assimilés, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 399 920.87 €,

Constatant que l'investissement présente un excédent cumulé de 88 178.11 €,

Constatant que les Restes à Réaliser de l'année 2010 sont de 3 690 € en dépenses contre 0 € en recettes,

Constatant qu'il n'existe pas de besoin de financement,

Considérant les projets d'investissement de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, sur ce budget annexe pour l'année 2011,

Sur proposition de la Présidente,

Sur proposition de la Commission Aménagement de l'espace – Reom – Déchets Ménagers

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 7 mars 2011,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 200 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du budget annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 199 920.87 €**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 88 178.11 €**

• **Budget Annexe « Transports Scolaires » –**

Madame la Vice Présidente déléguée donne lecture du Compte Administratif 2010 du Budget Annexe « Transports Scolaires ».

Le résultat de fonctionnement 2010 fait apparaître un excédent annuel de 23 595.84 € auquel il faut ajouter un excédent reporté de 65 668.17 € L'excédent total de fonctionnement est de 89 264.01 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 1 297 €. Le résultat d'investissement de 2010 était nul, donc le déficit d'investissement cumulé est de 1 297 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2010 sont nuls.

Madame la Présidente propose d'affecter la somme de 1 297 € à l'investissement.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2010 du Budget Annexe « Transports scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

• **Affectation du Résultat 2010 - Budget Annexe « Transports Scolaires » –**

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe Transports Scolaires, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement 89 264.01 €,

Constatant que l'investissement présente un déficit cumulé de 1 297 €,

Constatant que les Restes à Réaliser de l'année 2010 sont nuls,

Sur proposition de la Présidente,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 7 mars 2011,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 1 297 € en réserve en investissement (Article 1068) du budget annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 87 967.01 €**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 1 297 €**

• **Budget Annexe « Commerce de Cigogné » –**

Le Vice Président délégué donne lecture du Compte Administratif 2010 du Budget Annexe « Commerce de Cigogné ».

Le résultat de fonctionnement 2010 fait apparaître un excédent annuel de 986.67 € auxquels il faut ajouter un excédent reporté de 17 315.44 € L'excédent total de fonctionnement est de 18 302.11 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 14 896.15 €. Le déficit d'investissement de 2010 est de 14 671.60 € soit un excédent global d'investissement de 224.55 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2010 sont nuls. Il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat à l'investissement.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le compte administratif 2010 du Budget Annexe « Commerce de Cigogné » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **DECIDE de ne pas affecter de somme en réserve en investissement (Article 1068) du budget annexe « Commerce de Cigogné » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**

- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 18 302.11 €
- **PRECISE** que le report de l'excédent d'investissement sera de 224.55 €

- **Budget Annexe « Ateliers Relais »**

Le Vice Président délégué donne lecture du Compte Administratif 2010 du Budget Annexe « Ateliers Relais ».

Le résultat de fonctionnement 2010 fait apparaître un excédent annuel de 4 970.22 € qu'il faut contracter avec un déficit reporté de 2 213.96 €. L'excédent total de fonctionnement est de 2 756.26 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 13 604.77 €. Le déficit d'investissement de 2010 est de 3 891.33 € soit un déficit global d'investissement de 17 496.10 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2010 totalisent 4 878.76 € en dépenses pour 0 € en recettes soit un besoin de financement à hauteur de 4 878.76 €.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation faite par Mme la Présidente, et le Vice Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le compte administratif 2010 du Budget Annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **DECIDE d'affecter la somme de 2 756.26 € en réserve en investissement (Article 1068) du budget annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher**
- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 0 €
- **PRECISE** que le report du déficit d'investissement sera de 17 496.10 €

- **Budget Annexe « ZA de Sublaines »**

Le résultat de fonctionnement 2010 est excédentaire de 1 440.57 € du fait de l'application de la procédure de gestion de stock permettant le transfert à l'investissement.

En investissement, le résultat cumulé est négatif de 82 092.24 € (contre 309 354.59 € de déficit en 2009).

Le déficit d'investissement sera repris au budget 2011.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOpte le compte administratif 2010 du Budget Annexe « ZA de Sublaines » - Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

- **Budget Annexe « ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire »**

Le résultat de fonctionnement 2010 est nul du fait de l'application de la procédure de gestion de stock permettant le transfert à l'investissement.

En investissement, le résultat est négatif de 440 667.66 € (dont 252 300,95 € de déficit reporté).

Le déficit d'investissement sera repris au budget 2011.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOpte le compte administratif 2010 du Budget Annexe « ZAEIC » - Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

4. Comptes de Gestion :

- **Budget Principal**
- **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**

- **Budget annexe « Transports Scolaires »**
- **Budget annexe « Commerce de Cigné »**
- **Budget annexe « Ateliers Relais »**
- **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
- **Budget annexe « ZAEIC »**

Ceux-ci étant strictement similaires aux Comptes administratifs, ils sont proposés au vote de l'assemblée communautaire.

Les comptes de gestion sont tenus à disposition au siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2010 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que les comptes de gestion de l'exercice 2010 de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4. Tourisme – demande de subventions des Offices de Tourisme

Madame COCHIN présente. La commission « Culture / Tourisme » propose de subventionner, pour l'année 2011, les offices de tourisme du territoire comme suit :

- Office de Tourisme de Bléré : 35 200 € (28 000 € en 2010)
- Office de Tourisme de Chenonceaux : 42 000 € (32 200 € en 2010)

Depuis 2010, l'association de l'Office de Chenonceaux a repris l'animation touristique sur la commune de St Martin le Beau. La CCBVC ne subventionne donc plus l'association des Amis du Manoir Thomas Bohier. Le conseil doit délibérer sur ces propositions.

Par ailleurs, en application de la réglementation, et comme en 2009 et 2010, il est nécessaire de renouveler la convention d'objectif et de moyen avec les associations auxquelles nous versons une subvention supérieure à 23 000 €.

Monsieur AVENET trouve que le travail fait par les bénévoles est important.

Il indique par ailleurs qu'il faut que les offices soient mis en avant car c'est un atout du territoire. D'ailleurs, cela a été remis en exergue lors de la restitution publique de l'étude touristique menée à l'échelle du Pays Loire Touraine. Le terme « office de pôle » a été prononcé lors de cette restitution.

Aujourd'hui, nous versons 78 000 € à des associations mais cela a des limites. Monsieur AVENET pense qu'il faudra travailler autrement à l'avenir, et trouver des solutions de partenariat entre la CC et les offices. Monsieur Le GOFF dit qu'il est d'accord pour étudier un autre modèle pour l'avenir. Madame COCHIN dit qu'il faut aller plus loin.

Monsieur AVENET indique aux élus communautaires que le projet de labellisation « vignoble et découverte » est en cours d'analyse. Différentes questions se posent dans l'analyse de ce dossier et il sera nécessaire de rencontrer les propriétaires du Château de Chenonceau.

L'objectif de ce label est de tendre vers l'excellence.

Monsieur FORTIER précise aussi qu'il faudra prévoir des budgets d'accompagnement pour les offices et notamment en matière de communication.

Enfin, la problématique de la pérennité du bénévolat dans le cadre de l'obtention de la certification est abordée par plusieurs élus. Tous soulignent le gros travail effectué par ces personnes bénévoles.

**Le conseil communautaire,
Sur proposition de la Commission Culture Tourisme,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,
Constatant la nécessité d'aider au financement des associations d'office de tourisme de notre territoire,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE les subventions suivantes aux Offices de Tourisme :**
 - o **Office de Tourisme de Chenonceaux : 42 000 €**
 - o **Office de Tourisme de Bléré : 35 200 €**
- **S'OBLIGE à inscrire la dépense au Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou M. le Vice Président délégué (M. Michel Le GOFF) à signer les conventions d'objectif et de moyen avec les associations des Offices de Bléré et Chenonceaux qui fixeront les modalités de mise en œuvre de ces subventions**

5. Commerces de proximité – Epeigné les Bois

- o **Autorisation à la Présidente de déposer un Permis de Construire**

Madame la Présidente demande à être autorisée à déposer un permis de Construire pour le commerce de proximité d'Epeigné les Bois afin de prendre en considération la création d'une salle de restaurant à la place d'une réserve (changement de destination des locaux).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le dépôt, en son nom, de tout permis de construire ou toute demande d'autorisation d'urbanisme**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué au Patrimoine, à signer toutes les pièces relatives au dossier**

6. Personnel communautaire -

- o **Création de poste – Modification du tableau des effectifs**

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2011. Les missions dévolues à la personne à recruter seront les suivantes :

- Gardiennage des équipements sportifs de la communauté de communes (gymnases, terrains sportifs extérieurs, piscine communautaire)
- Relation avec les associations sportives et les structures d'enseignement dans l'utilisation des équipements sportifs
- Suivi des relations avec les entreprises et prestataires extérieurs intervenant sur ces équipements (gymnases, terrains, piscine)
- Petits travaux d'entretien bâtiment et espaces verts
- Encadrement du personnel de nettoyage

Monsieur RAFEL demande si la personne sera présente le Week-end. Madame COCHIN répond que son rôle est défini dans le gardiennage des équipements sportifs.

Monsieur MOULIN demande s'il y a eu une comparaison de coût d'effectuer avec une entreprise de gardiennage. La présidente répond que ce n'est pas l'objectif de ce recrutement.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contres – une abstention),
CREE un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2011.**

Par ailleurs, il est proposé de créer un poste pour l'animatrice environnement de la communauté de communes. Cette personne ne peut plus être reconduite en CUI CAE (eu égard aux nouveaux textes en ce domaine).

Il est proposé au conseil de créer un poste à compter du 13 avril prochain, à temps complet pour une période de 6 mois.

Mme MERY tient à faire une remarque positive sur le travail de l'animatrice environnement et trouve cela très favorable qu'elle puisse rester.

M. VERNET fait un bémol, pas au niveau des interventions dans les écoles mais sur le manque de documentation laissée par l'animatrice environnement. Monsieur BISTER répond à cela que nous faisons au mieux et que nous allons améliorer la chose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CREE un poste d'animatrice environnement à temps complet à compter du 13 avril 2011, pour une durée de 6 mois.

Monsieur SCHNEL indique que St martin le Beau a reçu un mail indiquant la qualité du tri des habitants. Monsieur BISTER, Vice Président explique qu'il a demandé à faire remonter les informations aux communes et qu'il entend mettre en œuvre une communication ciblée en matière de tri sélectif et d'amélioration de ce tri. Les refus de tri nous coûtent très chers.

7. Marché Public – Complexe Sportif des Longérons

○ Avenant de changement de nom

La Société FORCLUM Val de Loire a, pour partie, changé de nom et est devenue Eiffage Thermie Centre. Forclum était titulaire du lot n° 12 du marché de construction du complexe sportif et il convient d'autoriser la Présidente à signer l'avenant de transfert.

Cet avenant n'a aucune incidence sur les autres clauses du Marché.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer l'avenant de transfert avec la Société Eiffage Thermie Centre (en remplacement de Forclum).

8. Affaires Economiques

○ Construction d'un Bâtiment Industriel – commune de Bléré

Monsieur Alain BERNARD présente.

L'entreprise ARTT, actuellement installée à Bléré, a besoin de nouveaux locaux afin de pouvoir développer son activité. Elle sollicite la CCBVC pour la construction d'un atelier-relais de 600 m² qu'elle s'engage à occuper en tant que locataire pendant une durée de 23 mois avec engagement d'acquiescer à l'issue du bail de location.

La commission affaires économiques a émis un avis favorable pour la construction du bâtiment mais se prononce en faveur du recours au crédit-bail plutôt que le bail précaire avec option d'achat.

Le projet de construction porterait sur la parcelle disponible située au bout des ateliers-relais dans la Zone d'Activités Saint Julien à Bléré. Cette parcelle est d'une surface de 3 243 m².

Monsieur BERNARD demande au conseil de délibérer pour donner son accord de principe pour la construction d'un bâtiment en crédit-bail au profit de l'entreprise ARTT et autoriser la Présidente à lancer une consultation en vue de retenir le maître d'œuvre de l'opération.

Monsieur MOULIN rappelle l'activité de l'entreprise. Il s'agit de récupération des véhicules accidentés, et de mises en fourrières.

Monsieur FORTIER dit qu'il s'agit d'une bonne initiative. Il demande à veiller au retraitement des huiles des véhicules.

Monsieur RAFEL indique qu'il a aidé l'entreprise dans ce dossier. Il rappelle que l'entreprise est soumise à des normes techniques draconiennes. Le but pour l'entreprise est de pouvoir postuler aux marchés de l'A85, et par ailleurs, pour l'avenir, de prévoir la reprise de l'entreprise par le fils.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ la demande de l'entreprise ARTT**
- **AUTORISE Mme la Présidente à lancer la mise en concurrence en vue de retenir un maître d'œuvre**
- **INDIQUE que ce projet se fera sur le terrain restant propriété de la CCBVC après les Ateliers Relais, au n° 18 Rue du Commandant Jacques Yves Cousteau**
- **DIT que la communauté de communes s'oblige à INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif de la Communauté de communes**
- **AUTORISE Mme la Présidente ou M. le Vice Président délégué à signer tous les documents relatifs au dossier**

○ Bléré Val de Cher Développements – Octroi de subventions

Le Comité s'est déroulé le 15 mars dernier au siège de la Communauté de Communes. 6 dossiers ont été présentés et 5 validés. Le 6^{ème} sera représenté lors du prochain comité, un complément d'information a été sollicité.

Le conseil communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire de Bléré – Val de Cher lors de sa séance du 26 février 2009 portant sur la mise en œuvre d'un dispositif d'aide directe aux petites entreprises (artisanat – commerces et prestataires de services) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Bléré - Val de Cher lors de sa séance du 23 avril 2009 instaurant le dispositif d'aide directe aux petites entreprises (artisanat - commerces et prestataires de services) et le dénommant Bléré - Val de Cher Développement,
Vu les demandes de subvention déposées par différentes entreprises dans le cadre de ce dispositif,
Vu l'avis des chambres consulaires,
Vu l'avis du Comité de Pilotage de BVC Développement réuni le 15 mars 2011,
Constatant que les entreprises sont éligibles au présent dispositif,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- OCTROIE une subvention d'investissement aux entreprises suivantes :

Nom - Commune d'implantation de l'entreprise	Création - Reprise - Développement	Activité	Projet	Montant total de l'investissement	Montant total investissement éligible	Taux	Montant subvention
Stéphanie MAGHISSENNE (Le Léopard Vert) Epeigné les Bois	Développement	Commerce multiservices	Acquisition de matériel	14 697.62 €	10 988.09 €	20%	2 000 €
EURL 7ENBOIS St Martin le Beau	Création	Charpente Bois	Acquisition de matériel	39 546.80 €	8 489.32 €	30%	2 540 €
Magali HERRISSON (Evasion Coiffure) Bléré	Développement	Coiffure	Rénovation local professionnel	6 524.42 €	5 835.96 €	20%	1 160 €
Jessie BRUEL (Les Studios d'Akeona) Athée sur Cher	Développement	Réalisations de film	Acquisition de matériel	5 681 €	5 681 €	30%	1 130 €
Isabelle RAUX (Aux Cheveux d'Ange) St Martin le Beau	Développement	Coiffure	Rénovation du local professionnel	14 933.10 €	10 000,00 €	20%	2 000,00 €
							8 830 €

- **DIT que ces subventions seront supportées par le Budget principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher (Article 2042-90)**
- **S'OBLIGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou en son absence, M. le Premier Vice-président (Alain BERNARD), à signer toutes les pièces afférentes au dossier**

9. Création d'un siège social à la Communauté de Communes -

Madame la Présidente expose. La commune de La Croix en Touraine a été destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour le bâtiment situé face au siège social actuel de la communauté de communes.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer en vue de la préemption de ce bien au prix de 125 000 € afin d'y créer le siège social de la CCBVC. Il faut qu'une réponse soit apportée avant le 8 avril.

Le bâtiment fait une surface d'environ 1000 m², sur un terrain de 2 500 m² auquel s'ajoute un second terrain de plus de 20 000 m² (non constructible).

Monsieur LEPAGE trouve le prix intéressant mais rappelle qu'il faut être prudent quand on utilise le Droit de Préemption.

Monsieur BERNARD dit qu'il y aura un vote, mais que pour lui, le siège doit se situer dans le chef lieu de canton.

Monsieur GAUVIN fait remarquer que nous essayons d'implanter des artisans et dans ce cas, il s'agit d'un artisan qui désire s'installer.

Monsieur BISTER fait part de ses réflexions. Il s'agit de se poser la question du siège social de la CCBVC, il faut que celui-ci soit central par rapport aux communes membres et ce site permet également une extension future si besoin (reprise de syndicat par exemple).

Madame COCHIN demande une réponse au conseil communautaire.

Monsieur VERNET dit que cela engagerait la CCBVC pour 1.6 Millions d'euro de travaux alors qu'il faudrait un site plus petit.

Pour M. BERNARD, il ne faut pas se précipiter au regard des regroupements annoncés de communautés de communes même s'il reconnaît que le siège actuel est trop exigu.

Monsieur FORTIER rappelle que le sujet avait déjà été abordé lors du précédent mandat. Par ailleurs, il indique avoir visité le site face au siège actuel : bardage et fermes en mauvais état. De plus, nous sommes en zone inondable.

Plusieurs élus seraient alors favorables à un regroupement sur le site dit des Aigremonts. D'autres évoquent la gendarmerie actuelle.

Départ de M. GELY à 19h55.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à la majorité (16 contre - 6 abstention - 10 pour) REFUSE de préempter le bien situé 18 avenue du Colonel Jacques SOUFFLET à La Croix en Touraine

10. Commissions :

- **Affaires Economiques - 3 février 2011**
- **COPIL - PLH du 14 février 2011**
- **Affaires Economiques - 1er mars 2011**
- **Finances et personnel - 7 mars 2011**
- **Transports Scolaires - 8 mars 2011**
- **Communication - Information - 10 mars 2011**
- **Habitat - Cadre de Vie - Gens du Voyage - 10 mars 2011**
- **Culture & Tourisme - 10 mars 2011**
- **Carnaval - 10 mars 2011**
- **Comité BVC Développement- 15 mars 2011**

Monsieur Le GOFF rappelle que le Carnaval communautaire se déroule le dimanche 3 avril 2011 et que nous avons besoin de bénévoles pour assurer la sécurité.

11. Questions diverses

- **SCOT ABC**

Monsieur AVENET intervient sur le SCOT ABC et la modification à venir du schéma de cohérence territoriale. Il indique qu'il serait souhaitable qu'une commission travaille sur le dossier à l'échelle de la Communauté de Communes. C'est un document important.

Par ailleurs, il indique qu'il serait souhaitable de relancer le comité d'urbanisme, ce qu'approuve Mme COCHIN.

Séance levée à 20h25.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PESTIE

Les élus communautaires -